

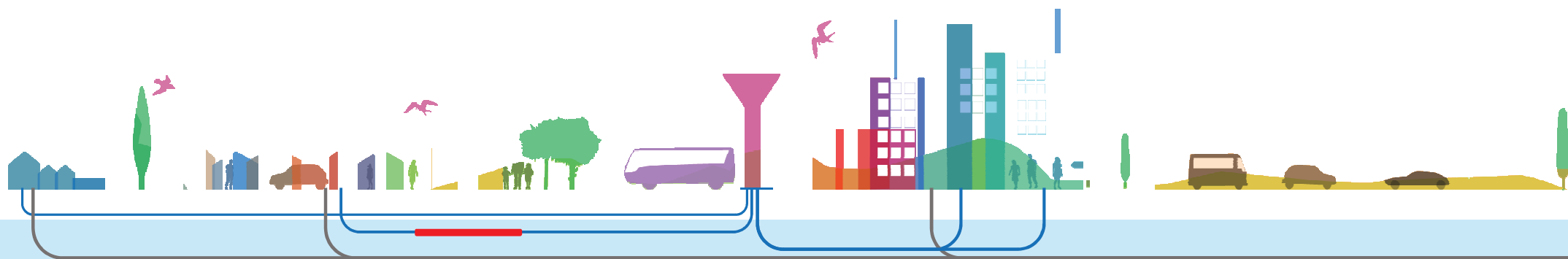
altereo

éveilleurs d'intelligences environnementales®

Conseil, ingénierie, informatique et innovation depuis 30 ans

stratorial

Conseil en gestion et finances locales



## Communauté de communes d'Ambert Livradois Forez



Réalisation d'un schéma de transfert des compétences eau potable et assainissement

Restitution de la phase 2

08/06/2023

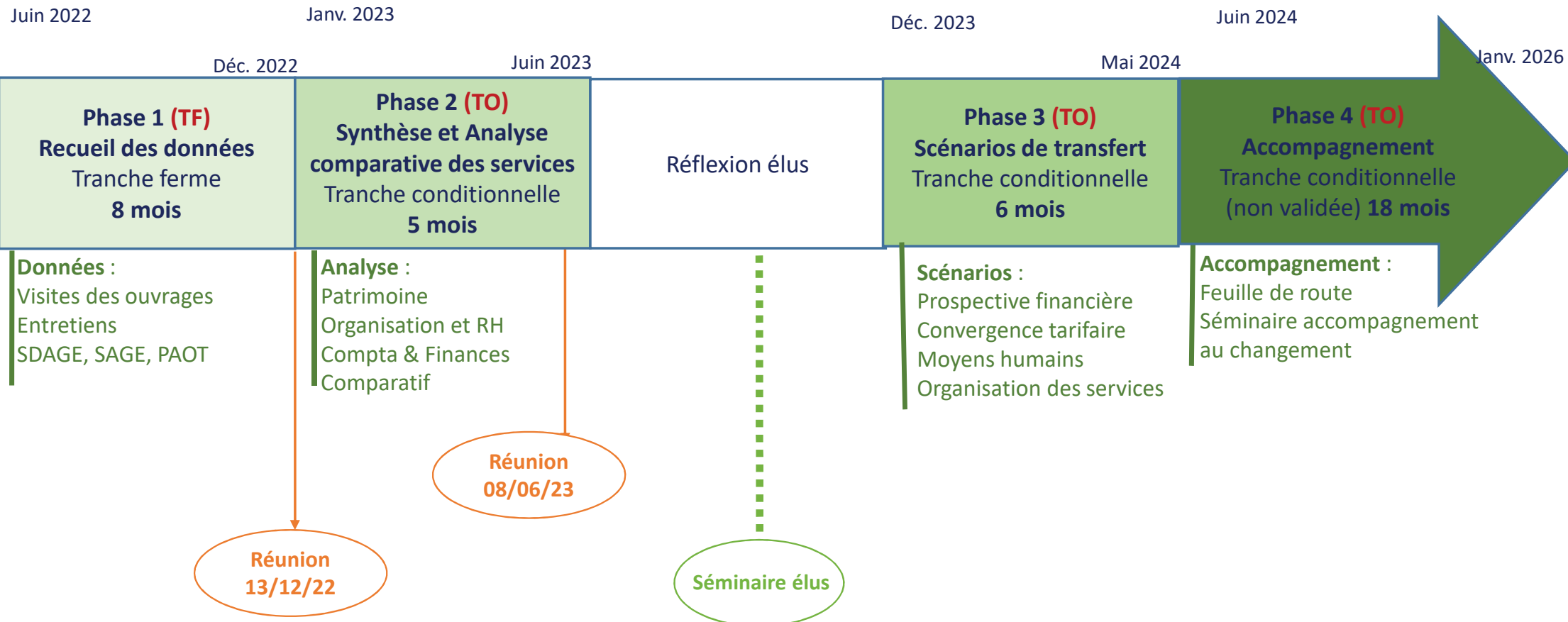
# Sommaire



1. Etapes de travail & Planning
2. Compétence Eau Potable
  - niveau de service
  - programme de travaux
3. Compétence Assainissement
  - niveau de service
  - programme de travaux
4. Compétence DECI
5. Compétence Eaux Pluviales
6. Poursuite de l'étude



# 1. Etapes de travail & Planning



Compétence  
EAU POTABLE





# Les principaux indicateurs de performance à l'échelle du territoire

- ✓ **58 communes**
- ✓ **Autorités Organisatrices :**
  - 23 communes
  - 4 syndicats infra-communautaires
  - 4 syndicats supra-communautaires (*incluant 16 communes totalement ou partiellement*)
  - 7 services sont organisés entre 2 ou 3 AO
- ✓ **Modes de gestion**
  - 31 services exploités en régie
  - 4 services en DSP
- ✓ **Nombres d'abonnés :**
  - 18.226 (*42 communes, hors syndicats supra-communautaires*)
  - 22.795 (*58 communes*)
- ✓ **Volumes facturés :**
  - 1.262.000 m<sup>3</sup> (*42 communes, hors syndicats supra-communautaires*)
  - 1.484.900 m<sup>3</sup> (*58 communes*)
- ✓ **Ratio consommation :** 67,60 m<sup>3</sup>/ab
- ✓ **Prix de l'eau :** 1,64 €HT/m<sup>3</sup> et hors redevance AE (*moy pondérée du territoire sur la facture 120m<sup>3</sup>*)
  
- ✓ **Ressources :** 320 (*dont 68 des syndicats supra-communautaires*)
- ✓ **Réservoirs :** 185 (*dont 43 des syndicats supra-communautaires*)
- ✓ **Stations de pompage :** 4
- ✓ **Stations de traitement :** 6
- ✓ **Réseau :** 2.521,5 km (*58 communes & réseaux syndicats Bas Livradois et Faye*)

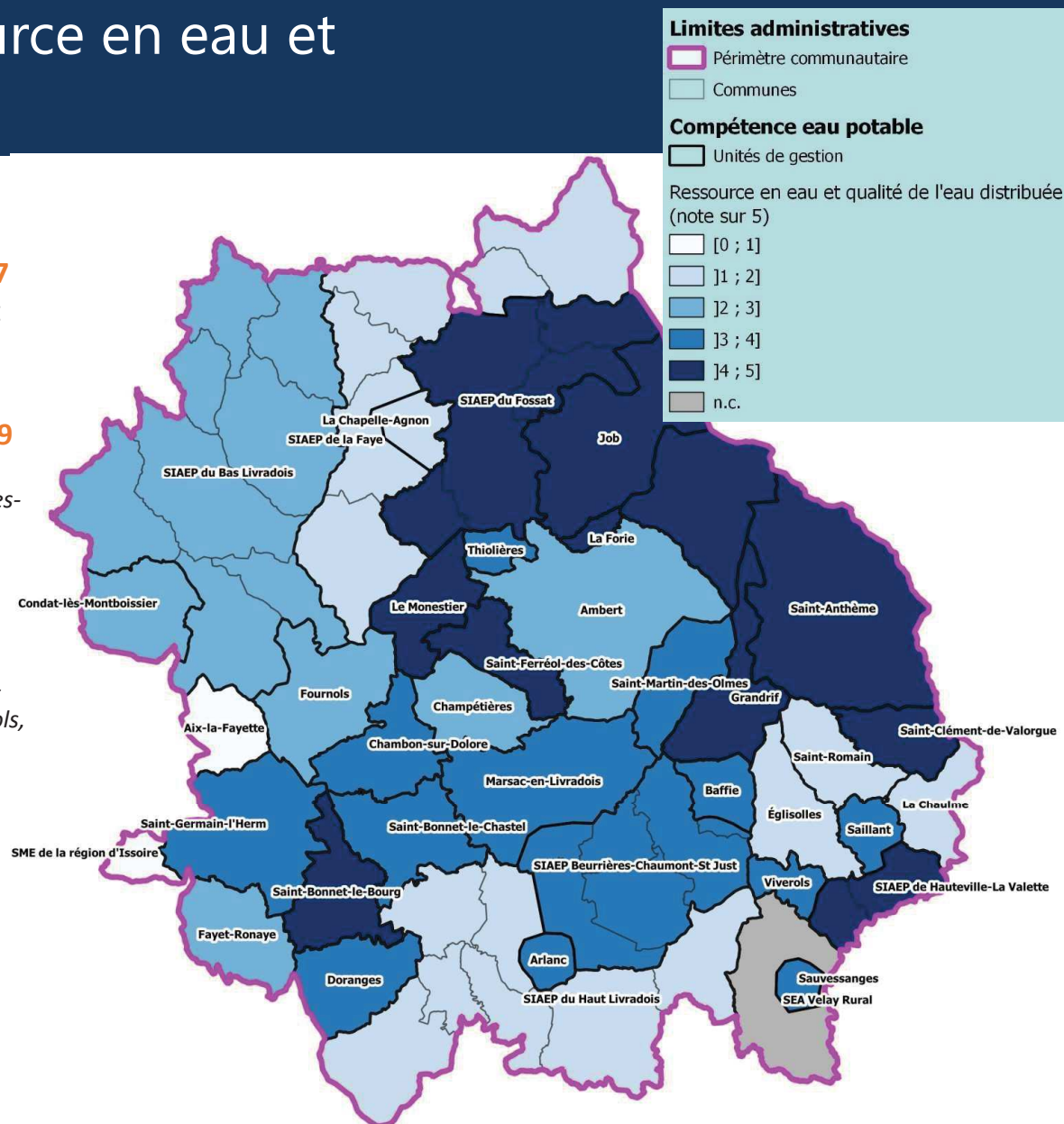
	CCALF <i>note /5</i>
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	3,97
Taux de conformité microbiologique (2018-2021)	2,39
Taux de conformité physico-chimique (2018-2021)	2,97
Indice de diversification et de sécurisation de l'approvisionnement en eau	2,99
<b>Ressource en eau et qualité de l'eau distribuée</b>	<b>3,08</b>
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	2,47
Indice d'état patrimonial des ouvrages principaux	3,03
<b>Connaissance et gestion patrimoniale</b>	<b>2,75</b>
Rendement du réseau de distribution	2,21
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 5 ans	0,79
Taux de compteurs de plus de 15 ans	0,00
<b>Performances des réseaux d'eau potable</b>	<b>1,00</b>
Indice d'allocation des moyens au service	2,45
<b>Adéquation des moyens humains et matériels</b>	<b>2,45</b>
Coût d'exploitation courante par abonné	3,08
Taux de couverture du service 2021	3,59
Effort d'investissement passé	3,53
Fonds de roulement	4,19
Épargne et gestion de la dette	4,16
<b>Gestion financière</b>	<b>3,69</b>



# Indicateur technique : Ressource en eau et qualité de l'eau distribuée

## → IT Ressource en eau et qualité de l'eau distribuée : Note globale **3,08**

- 1. Indice d'avancement de protection de la ressource (P108.3) : **3,97**
  - La plupart des arrêtés préfectoraux existent, mais nécessitent des mises à jours. Difficulté à les mettre en œuvre
  - Données non connues : 1 collectivité
- Taux de conformité micro-biologique (2018-2021) (P101.1) : **2,39**
  - Collectivités concernées NC : *Arlanc, Champétières, Condat-les-Montboisiers, Doranges, Fayet-Ronaye, Fournols, Job, Saint-Bonnet-le-Chastel, St-Ferreol-des-Côtes, Thiolières, Viverols, SIAEP Bas Livradois, SIAEP Beurrières, SIAEP de la Faye, SIAEP du Haut Livradois*
  - Données non connues : 5 collectivités
- Taux de conformité physico-chimique (2018-2021) (P102.1) : **2,97**
  - Collectivités concernées NC : *Ambert, Baffie, Condat-les-Montboisiers, Fayet-Ronaye, Fournols, Job, Saillant, Saint-Martin-des-Olmes, Saint-Romain, Viverols, SIAEP Bas Livradois, SIAEP de la Faye*
  - Données non connues : 5 collectivités
- Indice de diversification et de sécurisation : **2,99**
  - La majorité des services disposent plusieurs ressources.
  - Ressources insuffisantes pour : **Ambert, Arlanc, La Chapelle-Agnon, Condat-lès-Montboisier, Saint-Romain, SIAEP de Beurrières, SIAEP du Haut Livradois.**
  - 24 services sont concernés par des interconnexions, mais en majorité pour alimenter une partie du territoire.
  - Pas des projets d'interconnexion/sécurisation en cours





# Indicateur technique : Connaissance et gestion patrimoniale

## Limites administratives

Périmètre communautaire

Communes

## Compétence eau potable

Unités de gestion

Connaissance et gestion patrimoniale (note sur 5)

[0 ; 1]

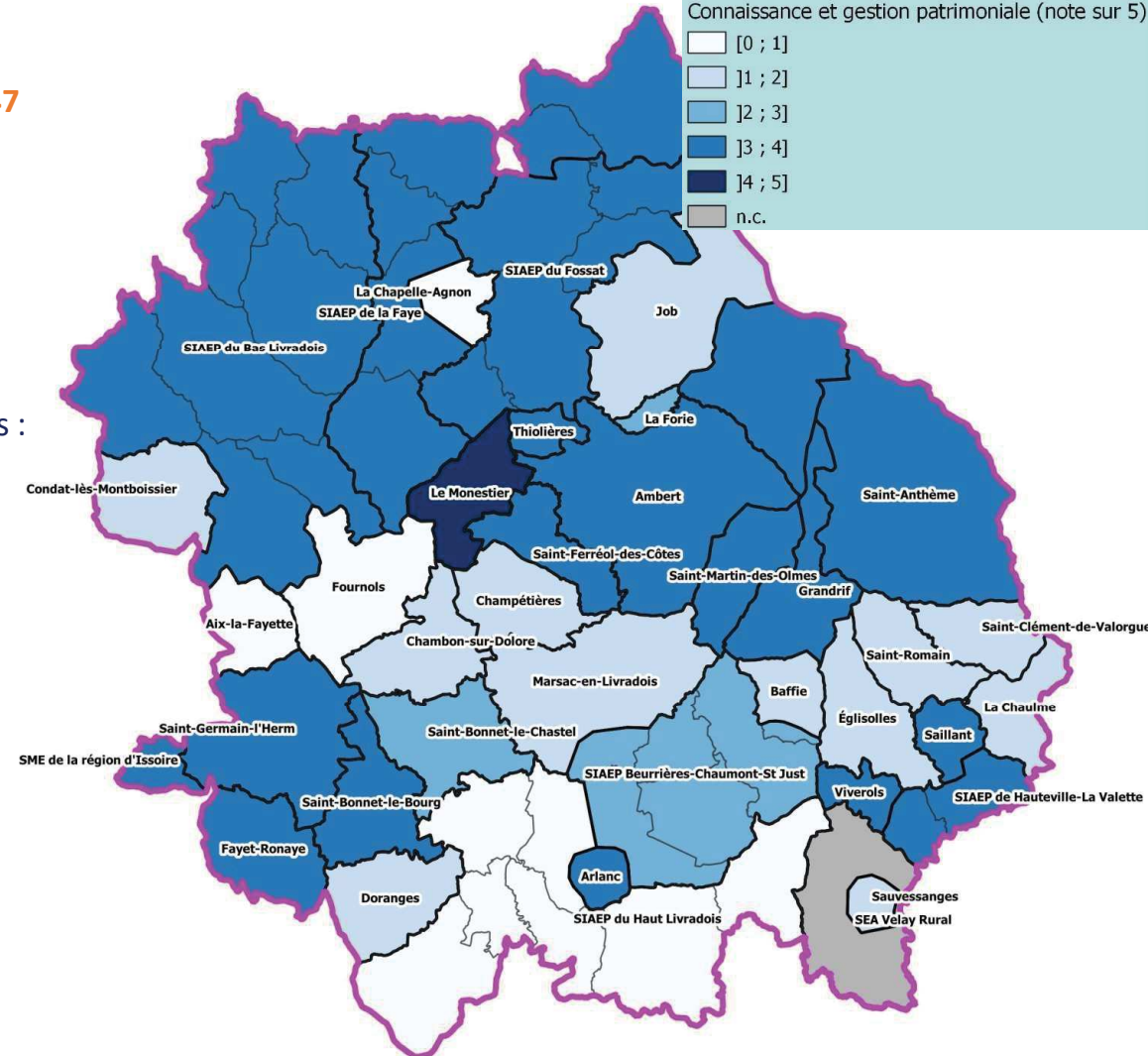
[1 ; 2]

[2 ; 3]

[3 ; 4]

[4 ; 5]

n.c.



## ✓ IT Connaissance et gestion patrimoniale : Note globale 2,72

- 1. Indice de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux : **2,47**
  - < 60 points : 8 services (minimum requis)
  - 60 à 80 points : 2 services
  - > 80 points : 20 services
  - Données non connues : 7 collectivités*
- 2. Indice d'état patrimonial des ouvrages principaux : **2,95**
  - 515 ouvrages AEP visités
  - Suite aux visites de terrain différents problèmes ont été identifiés :
    - Mise sous surveillance simple
    - Diagnostic complémentaire à engager
    - Sécurisation des sites
    - Travaux à engager





# Indicateur technique : Performance des réseaux d'eau potable

## → IT Performance des réseaux d'eau potable : Note globale **1**

### • 1. Rendement du réseau de distribution (P104.3) : **2,4 (CARTE)**

- Rendement moyen pondéré par le ratio des volumes consommés et exporté sur les volumes produits et importés = **78% (en 2021)**  
*(Calcul selon les données disponibles de 2021 de 8/39 services)*
- ILP pondéré par le linéaire de réseau (P106.3) = **2,51m<sup>3</sup>/km/jour (en 2021)**
- ILP pondéré par le linéaire de réseau (P106.3) = **1,15m<sup>3</sup>/km/jour (en 2021)** *(hors syndicats supra)*
  - Bon : 19 services
  - Acceptable : 4 services
  - Mauvais : 1 service

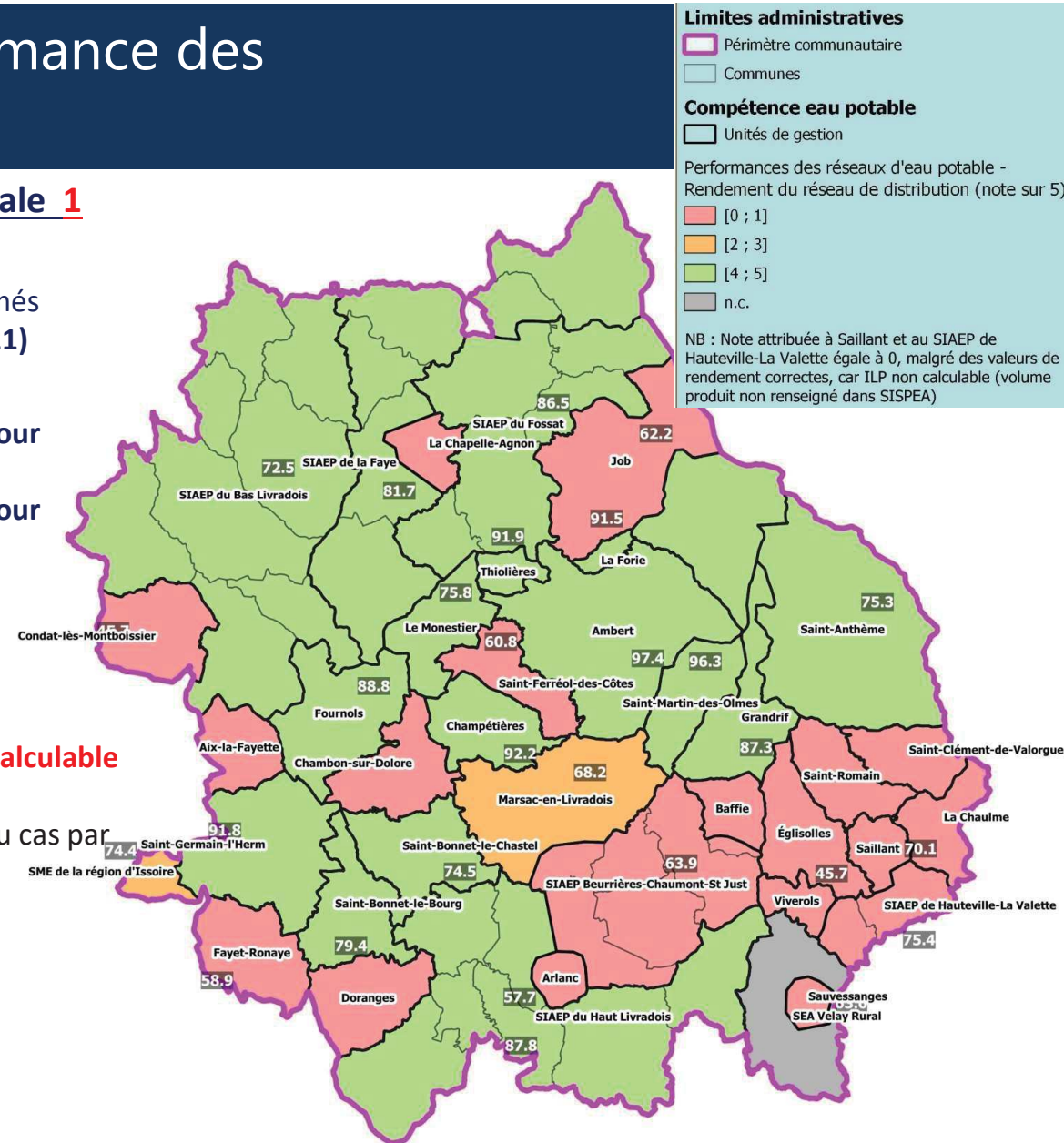
→ pas de doublement de la redevance prélèvement de l'AE

### • 2. Taux moyen de renouvellement des réseaux (P107.2) **Note non calculable**

- Taux moyen de renouvellement 0,30% *(données sur 21 services)*
- Pas de politique de renouvellement de réseau (interventions au cas par cas).

### • 3. Taux de compteurs de plus de 15 ans **Note non calculable**

- Données sur le nombre des compteurs et leur âge de pose très partielles *(12 services)*. Cet indicateur ne permet pas d'avoir une vision globale sur l'ensemble du territoire.
- Grande majorité des compteurs > 15 ans.
- Pas de politique de renouvellement des compteurs.







# Indicateur organisationnel

→ IO \_ Indicateur d'allocation des moyens au service : Note globale **2,71**

- Le recensement des ETP n'est pas complet, car difficile à estimer le temps consacré par les agents au service
- Peu des services d'astreinte, excepté les services en DSP

Sur l'ensemble du territoire, on identifie (*hors agents DSP*) :

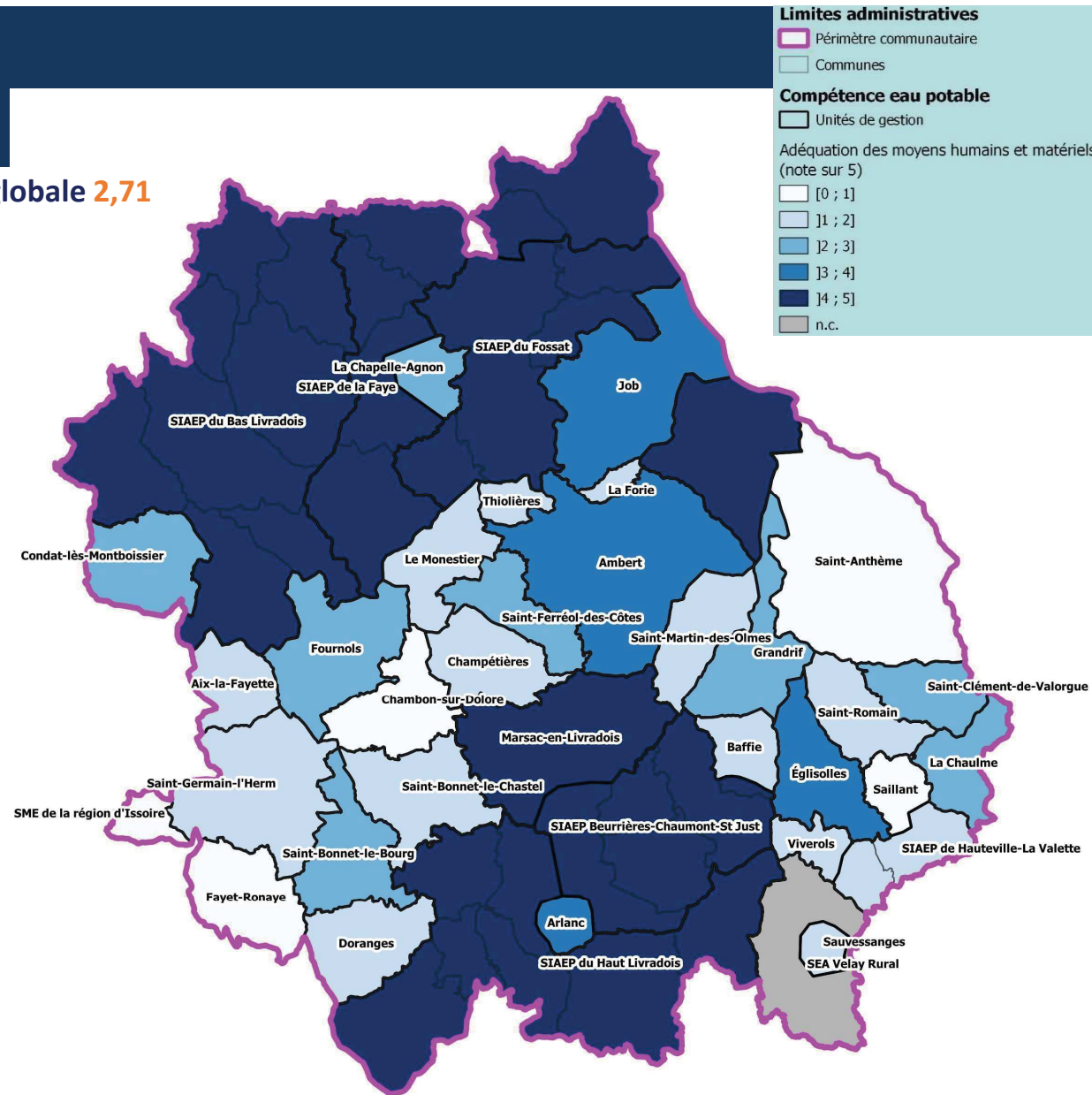
- **30,47 ETP techniques**, avec au moins 63 agents
  - **13,47 ETP tech** (CCALF hors syndicats supra-communautaires (47 agents))
- **9,53 ETP administratifs**, avec au moins 43 agents
  - **3,03 ETP admin** (CCALF hors syndicats supra-communautaires (47 agents))
- **1,62 ETP élus bénévoles** : données incomplètes, car difficile d'estimer le temps d'intervention. Sur certaines communes ils effectuent des tâches d'exploitation du service.

## Personnel transférable :

- Pas d'agents communaux à 100% sur la compétence AEP
- 3 agents techniques à plein temps (SIAEP Beurrières et Haut Livradois)

**Coût salarial** porté par le budget général et reversement du budget annexe eau (une partie des services).

- La totalité des charges salariales ne sont pas couvertes
- Écart entre les montants « reversés » et les déclaratifs de temps passé des agents.





## Rappel sur l'obligation d'équilibre financier (articles L.2224-1 et L2224-2 du CGCT)

### • Principes :

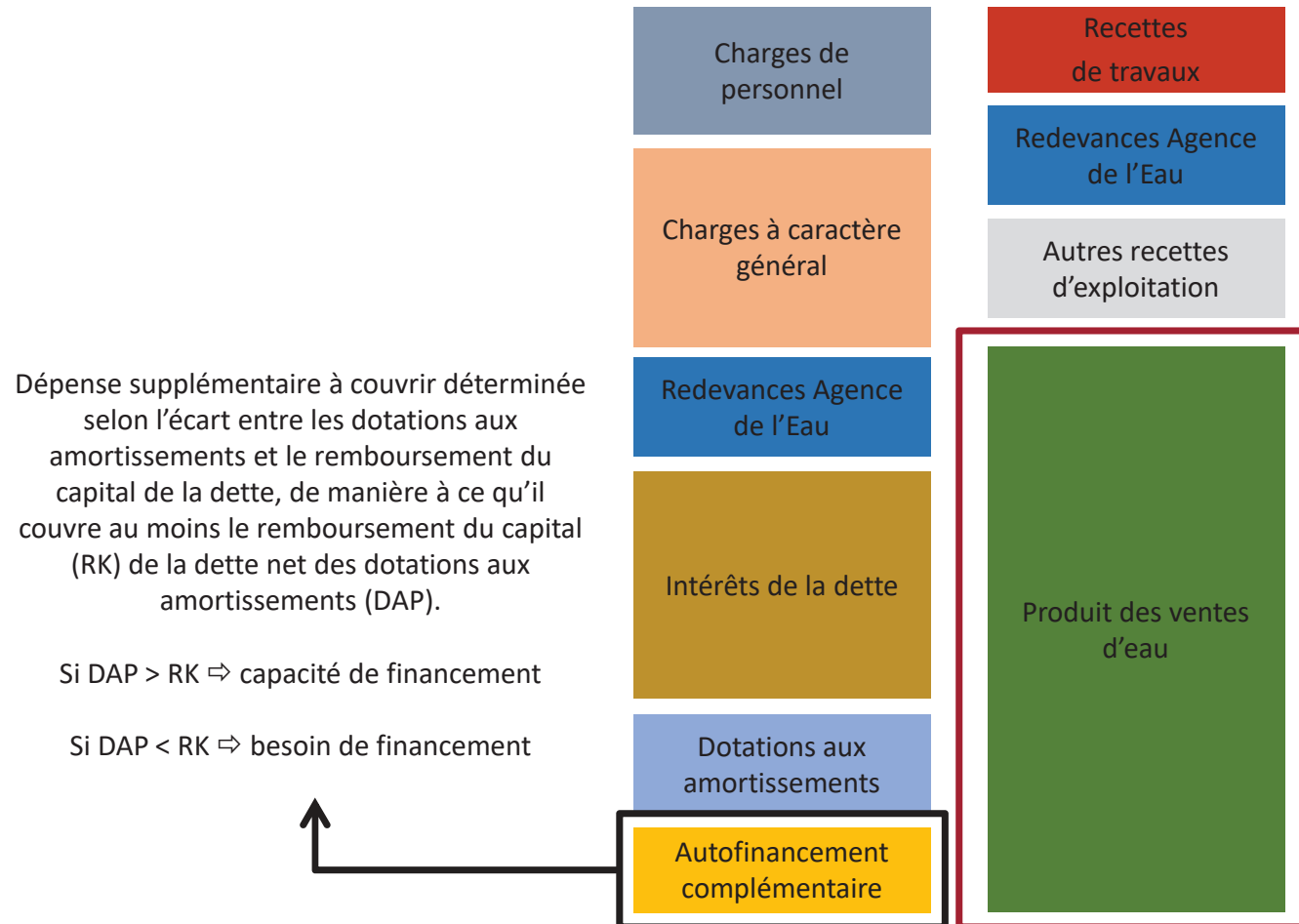
- Les services d'eau et d'assainissement, services publics industriels et commerciaux, doivent respecter la règle de l'équilibre financier selon laquelle **les recettes d'exploitation versées par les usagers couvrent intégralement le coût du service (y compris la dotation aux amortissements)**.
- Le financement d'une partie du service par les contribuables locaux (via le budget général quand la compétence est exercée par les communes ou l'EPCI) est donc interdit.

### • Dérogations :

- Les **communes de moins de 3 000 habitants** (ou EPCI ne regroupant aucune commune de plus de 3 000 habitants) peuvent financer une partie des dépenses du service par le budget général, sous la forme d'une subvention d'exploitation ou d'une subvention d'investissement selon la nature de la dépense couverte.
- Les **communes et les EPCI de plus de 3 000 habitants** peuvent déroger à la règle d'équilibre financier pour 3 motifs (L. 2224-2 du CGCT) :
  - Lorsque les exigences du service conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières de fonctionnement.
  - Lorsque le fonctionnement du service exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs.
  - Lorsque, après la période de réglementation des prix, la suppression de toute prise en charge par le budget général aurait pour conséquence une hausse des tarifs.
- Les communes et groupements (sans conditions démographiques) durant les quatre premiers exercices qui suivent la **création du service public d'assainissement non collectif (SPANC)**.



# Définition du coût du service et couverture par les recettes de tarification





# Constitution de l'épargne et couverture du besoin de financement

## Consolidé 2021 : communes et syndicats infra-communautaires

en k€	
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>1 877</b>
<i>Dont subventions d'exploitation</i>	22
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>1 103</b>
<i>Dont charges de personnel</i>	356
<b>Epargne brute</b>	<b>774</b>
Remboursement du capital	176
<b>Epargne nette</b>	<b>625</b>
Dépenses d'investissement	1 075
Recettes d'investissement	447
<b>Besoin de financement</b>	<b>628</b>
<b>Fonds de roulement au 31/12</b>	<b>2 847</b>
En-cours de dette au 31/12	1 855
<b>Ratio de capacité de désendettement</b>	<b>2</b>
Dotations aux amortissements	753
<b>Compte 777</b>	<b>135</b>

Le tableau ci-contre est une consolidation financière issues des comptes de gestion 2021 de l'ensemble des communes disposant d'un budget annexe Eau potable ainsi que des syndicats infra-communautaires.

**En 2021 les produits d'exploitation** se sont élevés à 1,9 M€ environ. Ils sont principalement constitués de la facturation au près des usagers (environ 90%), des redevances à l'Agence de l'eau et d'autres produits ainsi que de subventions d'exploitation versées aux budgets annexes (22K€ en 2021).

**Les charges d'exploitation** sont composées de charges à caractère général ainsi que des charges d'intérêts (charges financières) et des reversements à l'agence de l'eau. Les charges de personnel consolidées qui sont de 356 K€ représentent 32% de celles-ci. Les entretiens ont montré qu'au moins 13,5 ETP (hors travail bénévole des élus) étaient alloués au service. Le montant imputé dans les comptes apparaît donc légèrement sous-dimensionnés par rapport aux déclarations effectuées lors des entretiens.

**L'épargne brute** du territoire était de 774 K€ tandis que **l'épargne nette** (CAF nette) était de 625 K€.

**Le besoin de financement** des investissements 2021 était donc presque intégralement couvert par la CAF nette.

**Le fonds de roulement** (excédents) était de l'ordre de 2,8 M€ ce qui est un montant relativement élevé au regard des charges d'exploitation.

**Le ratio de capacité de désendettement** était de l'ordre de 2 ans ce qui est un niveau très faible indiquant que la dette pourrait être un levier mobilisable pour réaliser des investissements.



## Taux de couverture du service

TAUX DE COUVERTURE 2021	
Charges d'exploitation	1 103
Dotations aux amortissements nettes des reprises	618
<b>Total coût du service</b>	<b>1 721</b>
<b>Produits perçus</b>	<b>1 877</b>
<b>Taux de couverture</b>	<b>109%</b>
<b>Taux de couverture hors subvention d'exploitation</b>	<b>108%</b>

Sur la base des seules charges constatées dans les budgets **le coût du service était couvert sur l'exercice 2021.**

**Toutefois plusieurs éléments interpellent :**

- Les charges de personnel non intégrées au coût du service dégraderaient nécessairement davantage celui-ci
- Les données sont des données 2021 avec des niveaux de charges encore relativement épargnées par l'inflation
- Les indicateurs techniques évoqués ci-avant laissent penser que la dotation aux amortissements est insuffisantes au regard des besoins du service en matière de renouvellement.

*Cette approche rétrospective ne saurait se substituer à une approche prospective qui intégrera l'ensemble des charges d'exploitation et des besoins du service en matière de renouvellement.*



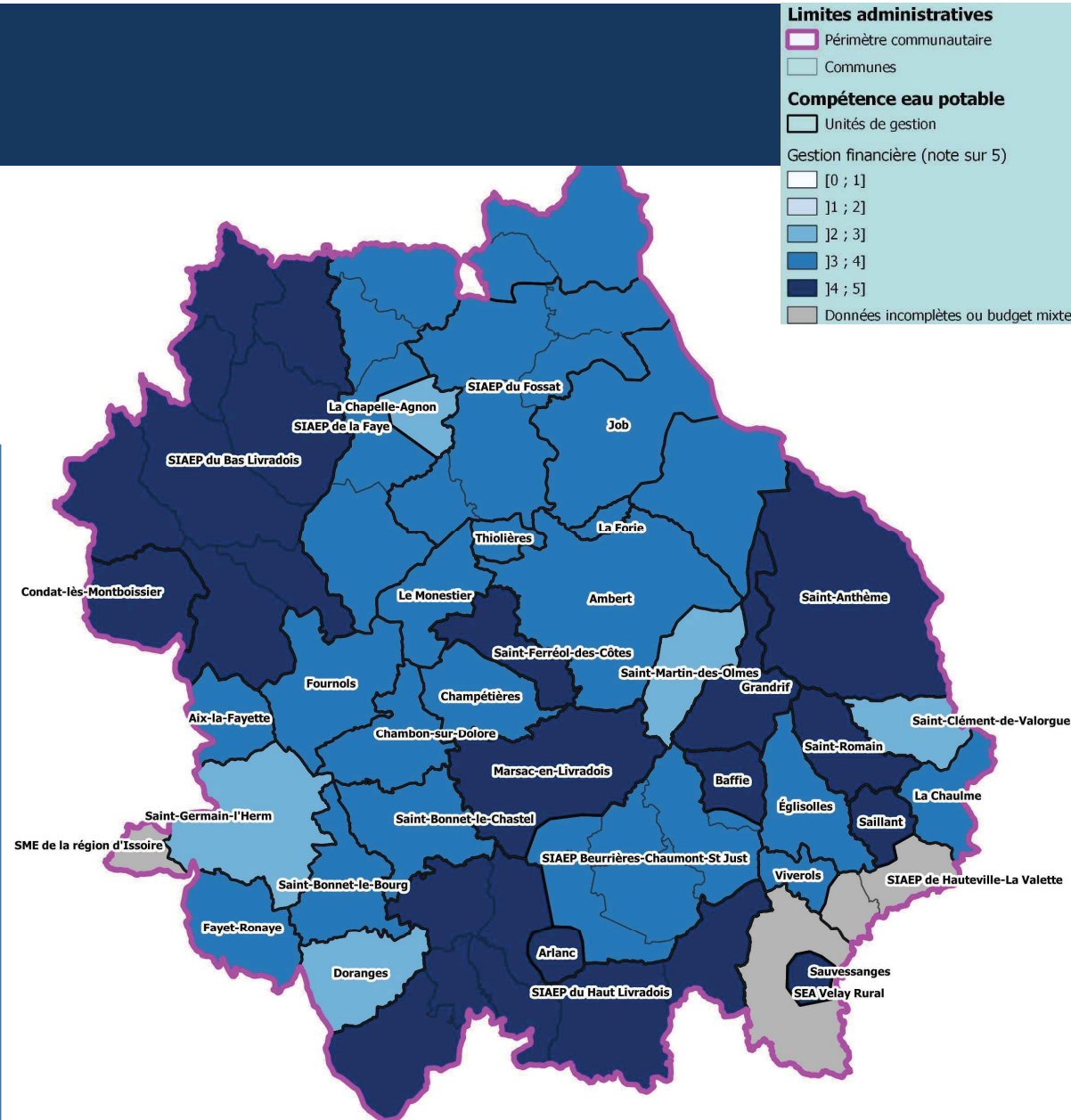


# Indicateur financier

## → IF \_ Gestion financière : Note globale **2,71**

- 1. Coût d'exploitation charge courante par abonné
- 2. Taux de couverture du service (2021)
- 3. Effort d'investissement (temps long et temps court)
- 4. Fonds de roulement
- 5. Epargne et gestion de la dette

- ➔ Les charges d'exploitation ne tiennent pas toujours compte des charges de personnel et sont donc régulièrement sous-dimensionnées.
- ➔ Les taux de couverture du service apparaissent globalement satisfaisants. Néanmoins ils masquent un sous-investissement et un sous-dimensionnement des charges d'exploitation. Tout comme le versement de subvention d'exploitation (6 communes sur la période 2016-2021) vient améliorer les taux de couverture du service de certaines communes.
- ➔ Les investissements apparaissent très irréguliers. En lien avec l'analyse technique cela traduit un faible renouvellement du patrimoine des collectivités.
- ➔ Les fonds de roulement (excédents) des communes apparaissent globalement confortables au regard des charges d'exploitation. Toutefois ils seront insuffisants pour financer des investissements importants
- ➔ Le stock de dette apparaît maîtrisé et pourrait être mobilisé pour financer des investissements futurs





# Synthèse de la compétence AEP Vision communautaire

## Points forts

- Connaissance de l'ensemble des ouvrages d'exploitation en eau potable.

## Points d'alertes

- **(P104.3) Mauvaise connaissance du rendement des réseaux** (données sur peu de services) : investissements futurs à prévoir
- **(P101.1) La qualité de l'eau distribuée n'est pas conforme sur 15 services** (problèmes microbiologique) : investissements futurs à prévoir
- **(P102.1) La qualité de l'eau distribuée n'est pas conforme sur 12 communes** (problèmes physico-chimiques) : investissements futurs à prévoir
- **Parc des compteurs abonnés vieillissant** : importants investissements à réaliser pour sa mise à niveau
- Été 2022 : Certains services ont subi des **coupures d'approvisionnement** et ont pratiqué du camionnage pour alimenter les réservoirs.
- **Le versement de subvention d'exploitation (6 communes pour l'AEP)** permet d'équilibrer les services mais ne garantit pas leur pérennité.

## Points faibles

- **Un patrimoine très important au regard de la population desservie.**
- **Manque de connaissance patrimoniale** : certains secteurs ne disposent pas d'études diagnostiques de leur système eau potable.
- **Manque de connaissance de la ressource** : besoin d'une meilleure connaissance de la capacité de production de la ressource et une meilleure connaissance du débit à l'étiage.
- **Manque de maîtrise des volumes prélevés** : absence de compteurs sur les conduites d'alimentation des réservoirs de tête ou sur les trop-pleins permettant de connaître avec précision le volume prélevé au milieu naturel.
- **Manque de sécurisation** : certains secteurs ne disposent que d'une seule ressource (même nappe d'alimentation) sans possibilité de sécurisation (pas d'interconnexion avec une autre partie du réseau ou un autre collectivité).
- **Les charges d'exploitation sont sous estimées** (non prise en compte de la totalité des charges de personnel notamment), ce qui peut altérer l'épargne de gestion.
- Risque important pour la CCALF de la **perte du savoir et du savoir-faire** lors du transfert : dilution des connaissances sur un grand nombre d'agents et de bénévoles. (3 agents transférables seulement).
- Risque de rupture du service pour la CCALF si le service n'est pas spatialement organisée lors de la prise de compétence.



# Catégories et temporalité des travaux - AEP

## CATEGORIES DES TRAVAUX

*selon les enjeux identifiés*

### A. Pérenniser et optimiser le potentiel quantitatif et qualitatif des ressources actuelles



- Conformité des ressources vis-à-vis la réglementation (DUP, périmètres de protection, etc.)
- Suivi quantitatif et qualitatif des ouvrages de prélèvement (prises d'eau de surface, puits, forages, captages)
- Conformité qualitatif des ressources (désinfection, radon)

### B. Sécuriser l'approvisionnement et la distribution de l'eau potable



- Sécurisation quantitative et qualitative
- Optimisation de la performance des réseau (renouvellement du réseau).

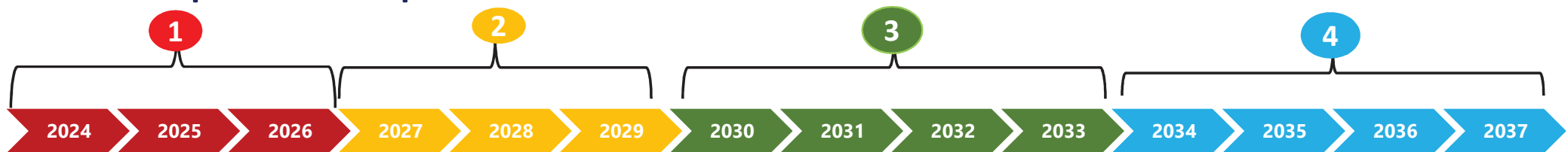
### C. Gestion patrimoniale



- Améliorer la connaissance patrimoniale (diagnostic, cartographie, SIG, etc.)
- Mise à niveau des équipements (ressources, stations de pompage et de potabilisation, réservoirs)
- Mise à niveau des équipements des abonnés (parc compteurs)
- Compteurs de sectorisation

→ Programme de travaux issu des visites d'ouvrages, SDAEP, Schéma Départemental AEP

### • Niveaux de priorités temporelles :





# Synthèse des investissements à engager au regard des différents niveaux de priorité

ENJEU et OBJECTIF (Besoins en investissements sur les 14 prochaines années)	MONTANT ESTIMATIF (€ HT)	Coût des investissements €/m3 facturé sur 14 ans	Coût des investissements €/abonné/an
<b>ENJEU 1 - PERENNISER ET OPTIMISER LE POTENTIEL QUALITATIF ET QUANTITATIF DES RESSOURCES ACTUELLES</b>	<b>8 551 000 €</b>	<b>0,48 €</b>	<b>33,51 €</b>
<b>1.1 METTRE EN CONFORMITE L'ENSEMBLE DES RESSOURCES VIS-A-VIS DE LA REGLEMENTATION</b>	<b>3 673 000 €</b>	<b>0,21 €</b>	<b>14,39 €</b>
1.1.1 METTRE EN ŒUVRE OU REVISER LES PROCEDURES DE DUP SUR LES RESSOURCES	180 000 €	0,01 €	0,71 €
1.1.2 ABANDONNER LES RESSOURCES NON PROTEGEABLE	1 000 €	0,00 €	0,00 €
1.1.3 METTRE EN PLACE LES PERIMETRES DE PROTECTION	3 492 000 €	0,20 €	13,69 €
<b>1.2 METTRE EN PLACE UN SUIVI REGULIER DES OUVRAGES DE PRELEVEMENT</b>	<b>4 120 000 €</b>	<b>0,23 €</b>	<b>16,15 €</b>
1.2.1 SUIVI QUALITATIF ET QUANTITATIF DES PRISES D'EAU DE SURFACE	280 000 €	0,02 €	1,10 €
1.2.2 INSPECTION ET SUIVI DES PUIITS ET FORAGES	40 000 €	0,00 €	0,16 €
1.2.3 INSPECTION ET SUIVI DES CAPTAGES	3 800 000 €	0,22 €	14,89 €
<b>1.3 GARANTIR LA QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE</b>	<b>758 000 €</b>	<b>0,04 €</b>	<b>2,97 €</b>
1.3.1 DESINFECTION	738 000 €	0,04 €	2,89 €
1.3.4 RADON	20 000 €	0,00 €	0,08 €
<b>ENJEU 2 - SECURISER L'APPROVISIONNEMENT ET LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE</b>	<b>33 906 200 €</b>	<b>1,92 €</b>	<b>132,88 €</b>
<b>2.1 SECURISATION QUANTITATIVE ET QUALITATIVE</b>	<b>1 816 000 €</b>	<b>0,10 €</b>	<b>7,12 €</b>
2.1.2 INTERCONNEXION DE SECURISATION	1 746 000 €	0,10 €	6,84 €
2.1.2 EXTENSION DE RESEAU	70 000 €	0,00 €	0,27 €
<b>2.2 OPTIMISATION DE LA PERFORMANCE DES RESEAUX</b>	<b>32 090 200 €</b>	<b>1,82 €</b>	<b>125,76 €</b>
2.2.1 RENOUELEMENT DES RESEAUX	32 090 200 €	1,82 €	125,76 €
<b>ENJEU 3 - GESTION PATRIMONIALE</b>	<b>22 375 856 €</b>	<b>1,27 €</b>	<b>87,69 €</b>
<b>3.1 AMELIORER LA CONNAISSANCE PATRIMONIALE</b>	<b>1 018 349 €</b>	<b>0,06 €</b>	<b>3,99 €</b>
3.1.1 CARTOGRAPHIER ET NUMERISER LE PATRIMOINE AEP	218 349 €	0,01 €	0,86 €
3.1.2 REALISER DES ETUDES DIAGNOSTIQUES	800 000 €	0,05 €	3,14 €
<b>3.2 MISE A NIVEAU DES EQUIPEMENTS</b>	<b>21 357 507 €</b>	<b>1,21 €</b>	<b>83,70 €</b>
3.2.1 MISE A NIVEAU DES RESSOURCES	10 635 000 €	0,60 €	41,68 €
3.2.2 MISE A NIVEAU DES STATIONS DE POMPAGE ET DE POTABILISATION	73 000 €	0,00 €	0,29 €
3.2.3 MISE A NIVEAU DES RESERVOIRS	9 171 000 €	0,52 €	35,94 €
3.2.4 MISE A NIVEAU DU PARC COMPTEURS ABONNES	980 317 €	0,06 €	3,84 €
3.2.5. MISE A NIVEAU DU RESEAU	498 190 €	0,03 €	1,95 €
<b>Total général</b>	<b>64 833 056,20 €</b>	<b>3,67 €</b>	<b>254,08 €</b>

- ✓ Montant des travaux à engager sur la période 2024 -2037 (14 ans)
- ✓ Programme de travaux de la CCALF hors syndicats supra-communautaires

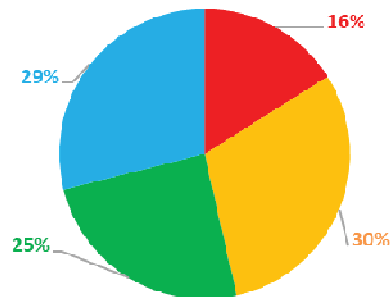


# Synthèse des investissements à engager au regard des différents niveaux de priorité

Enjeux des travaux	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3	Priorité 4	Total
<b>ENJEU 1 - PERENNISER ET OPTIMISER LE POTENTIEL QUALITATIF ET QUANTITATIF DES RESSOURCES ACTUELLES</b>	<b>3 942 000 €</b>	<b>4 079 000 €</b>	<b>530 000 €</b>		<b>8 551 000 €</b>
1.1 METTRE EN CONFORMITE L'ENSEMBLE DES RESSOURCES VIS-A-VIS DE LA REGLEMENTATION	3 573 000 €	100 000 €			3 673 000 €
1.2 METTRE EN PLACE UN SUIM REGULIER DES OUVRAGES DE PRELEVEMENT	320 000 €	3 800 000 €			4 120 000 €
1.3 GARANTIR LA QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE	49 000 €	179 000 €	530 000 €		758 000 €
<b>ENJEU 2 - SECURISER L'APPROVISIONNEMENT ET LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE</b>	<b>180 000 €</b>	<b>516 000 €</b>	<b>14 729 200 €</b>	<b>18 481 000 €</b>	<b>33 906 200 €</b>
2.1 SECURISATION QUANTITATIVE ET QUALITATIVE	180 000 €	516 000 €	1 120 000 €		1 816 000 €
2.2 OPTIMISATION DE LA PERFORMANCE DES RESEAUX			13 609 200 €	18 481 000 €	32 090 200 €
<b>ENJEU 3 - GESTION PATRIMONIALE</b>	<b>6 293 317 €</b>	<b>15 096 815 €</b>	<b>710 205 €</b>	<b>275 520 €</b>	<b>22 375 856 €</b>
3.1 AMELIORER LA CONNAISSANCE PATRIMONIALE	150 000 €	184 625 €	558 205 €	125 520 €	1 018 349 €
3.2 MISE A NIVEAU DES EQUIPEMENTS	6 143 317 €	14 912 190 €	152 000 €	150 000 €	21 357 507 €
<b>Total général</b>	<b>10 415 317 €</b>	<b>19 691 815 €</b>	<b>15 969 405 €</b>	<b>18 756 520 €</b>	<b>64 833 056 €</b>

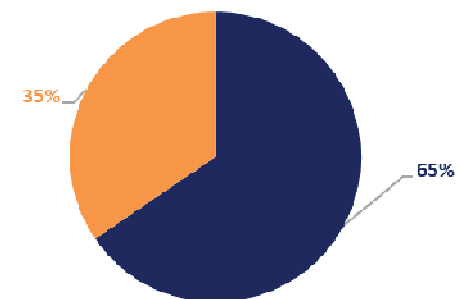
- ✓ Montant des travaux à engager sur la période 2024 -2037 (14 ans)
- ✓ Programme de travaux de la CCALF hors syndicats supra-communautaires

Répartition des travaux selon priorité



■ Priorité 1 ■ Priorité 2 ■ Priorité 3 ■ Priorité 4

Catégories des travaux



■ Travaux de mise en conformité ■ Gestion patrimoniale



Compétence  
ASSAINISSEMENT  
COLLECTIF





# Les principaux indicateurs de performance à l'échelle du territoire

- ✓ **58 communes**
- ✓ **Autorités Organisatrices :**
  - 51 communes
  - 2 communes collecte sans traitement
  - 5 communes uniquement SPANC
  - 1 syndicat infra-communautaire
  
- ✓ **Abonnés eau potable : 22.795**
- ✓ **Abonnés assainissement collectif : 9.990**
- ✓ **Volumes facturés en AC : 686.000 m3**
- ✓ **Prix de l'AC : 1,434 €HT/m3 et hors redevance (moy pondérée du territoire sur la facture 120m3)**
  
- **SDA : 17 services** (avec un diagnostic de mois de 10 ans et/ou en cours)
- **Stations de traitement : 78**
- **Postes de relevage : 31**
- **Déversoirs d'orage : 98**
- **Réseau : ≈240 km**
- **RPQS/SISPEA : 20 services** qui complètent partiellement les données SIPSEA (pas de régularité annuelle)

	CCALF (note / 5)
Conformité de la collecte des effluents sur 3 ans	0,09
Conformité des équipements d'épuration sur 3 ans	0,09
Conformité de la performance des ouvrages d'épuration sur 3 ans	0,09
Taux de boues évacuées selon des filières conformes sur 3 ans	0,09
Conformité de la performance des ouvrages d'épuration au regard de la police de l'eau sur 3 ans	0,19
<b>Qualité des rejets en milieu naturel</b>	<b>0,11</b>
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	0,78
Connaissance des rejets au milieu naturel	0,00
Indice d'état patrimonial des ouvrages principaux	3,03
<b>Connaissance et gestion patrimoniale</b>	<b>0,39</b>
Taux de renouvellement des réseaux d'assainissement sur 5 ans	0,44
Débordements d'effluents chez les usagers sur 3 ans	1,85
Taux de réseau séparatif	3,31
<b>Performances des systèmes de collecte eaux usées</b>	<b>1,87</b>
Existence du zonage d'assainissement des eaux pluviales	0,26
Connaissance du patrimoine	0,61
<b>Gestion des eaux pluviales</b>	<b>0,44</b>
Indice d'allocation des moyens au service	1,69
<b>Adéquation des moyens humains et matériels</b>	<b>1,69</b>
Coût de gestion courante par abonné	3,10
Taux de couverture du service 2021	2,93
Effort d'investissement passé	3,68
Fonds de roulement	4,10
Épargne et gestion de la dette	3,94
<b>Gestion financière</b>	<b>3,27</b>



# Indicateur technique : Qualité des rejets en milieu naturel

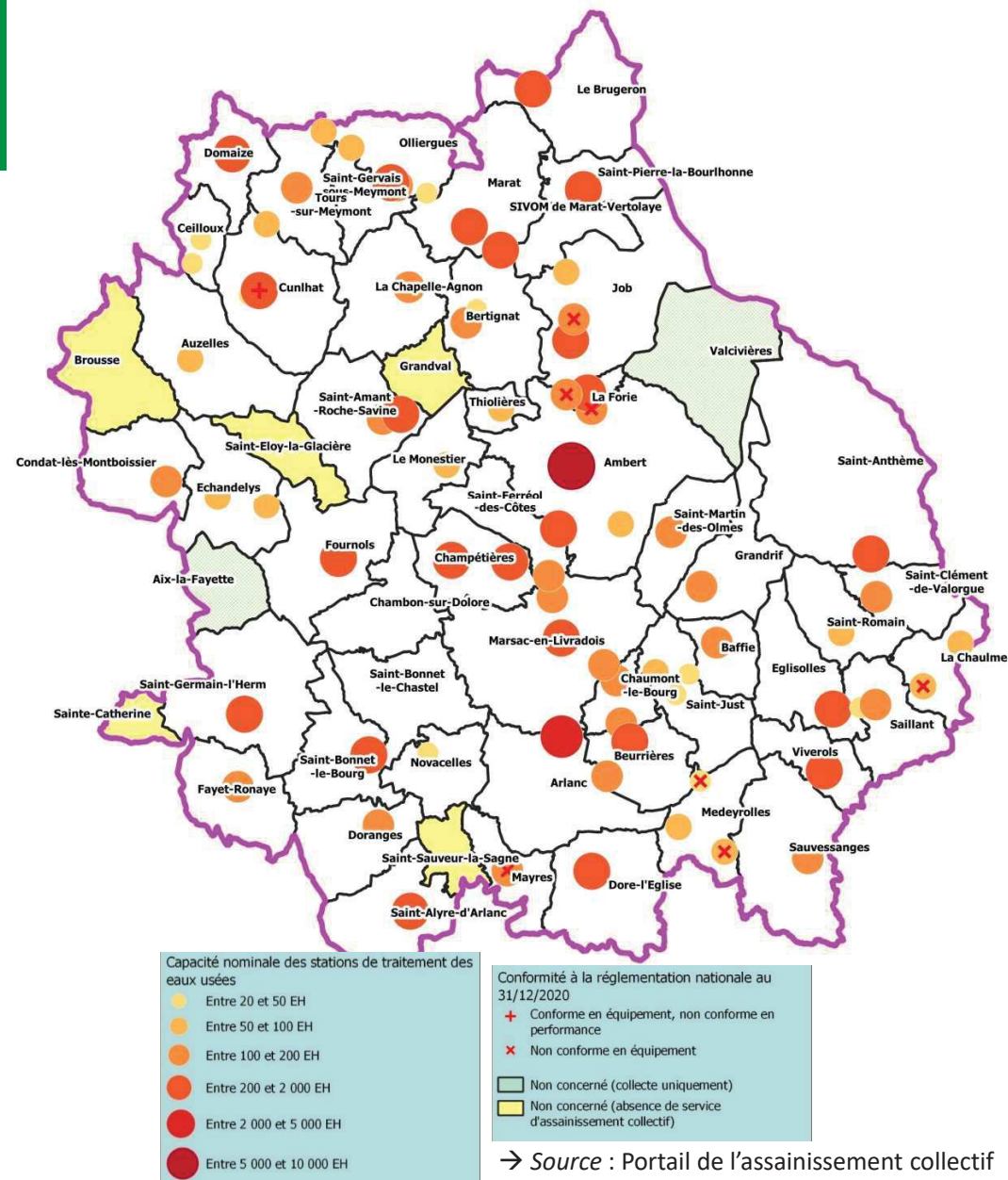
## → Carte : Capacité nominale et conformité à la réglementation nationale des STEU (données 2020)

- 1 STEP conforme en équipement, **non conforme en performance** au 31/12/2020 : Cunlhat Bourg
- 7 STEP **non conformes en équipement** au 31/12/2020 : Job le Bourg ouest, Job Mas, La Chaulme Bourg, Ambert Champ de Clure, Mayres Bourg, Medeyrolles Estival, Medeyrolles Fayolles

→ Données 2021 : les 7 STEP sont toujours non-conformes en équipement et 27 STEP non-conformes en performance (« inconnue »)

→ **Point Eaux claires parasites** : 44 services, qui représentent 233 km de réseau et environ 664.000 m<sup>3</sup> des volumes facturés, ont déclaré présenter des problématiques liées à l'infiltration d'eau claires parasites (ECP) en temps de pluie.

- Saint-Bonnet-le-Chastel : pas de traitement → création STEU (133 abonnés et 4.845 m<sup>3</sup>/an)
- Aix-la-Fayette et Valcivières : traitement à mettre en place





# Indicateur technique : Connaissance et gestion patrimoniale

Connaissance et gestion patrimoniale - Indice d'état patrimonial des ouvrages principaux (note sur 5)

[0 ; 1]

[2 ; 3]

[4 ; 5]

Absence de service d'assainissement collectif

Collecte uniquement

## → IT Connaissance et gestion patrimoniale

### • Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B) : **0,78**

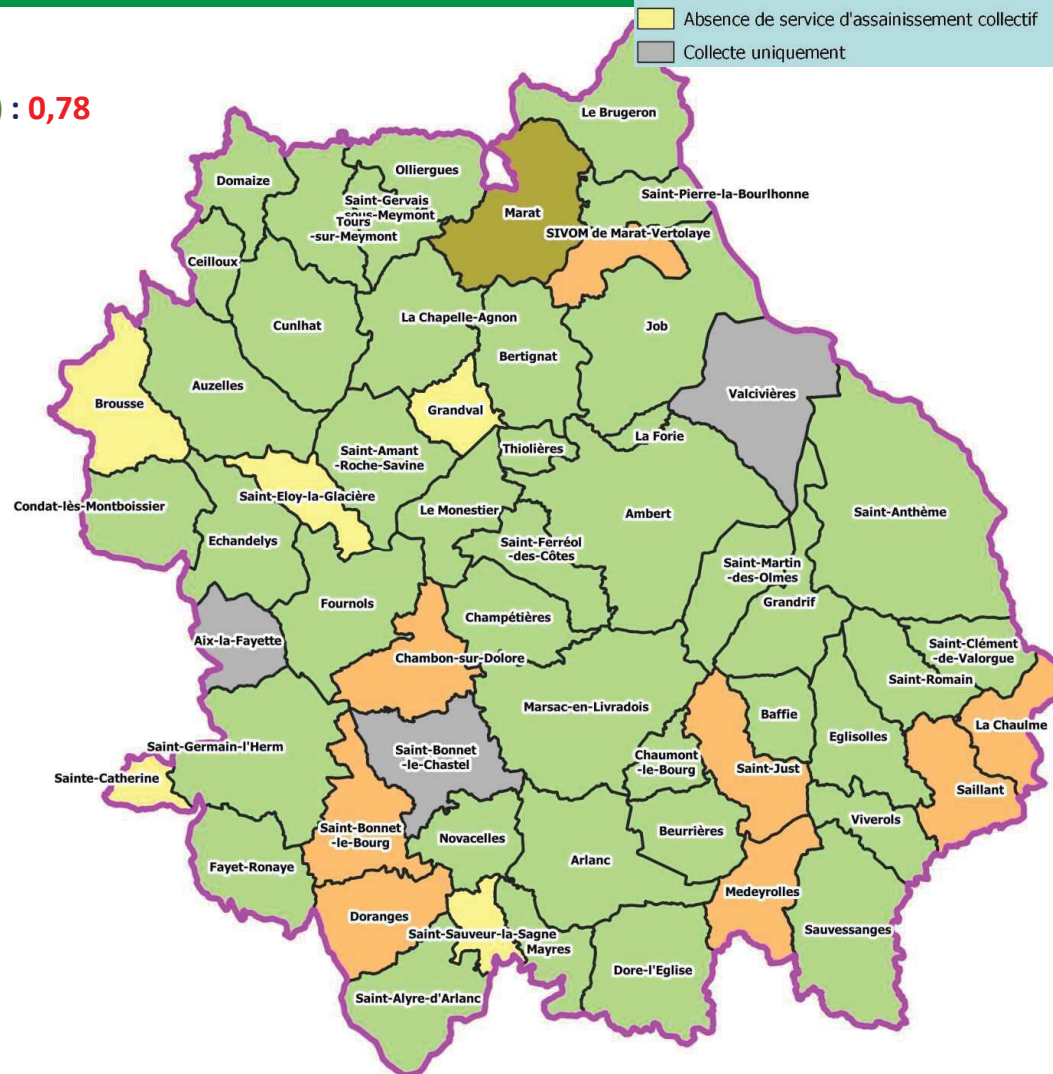
- Données sur 23 services :
  - < 60 points : 13 services (mais < 30 points)
  - 60 à 80 points : 2 services
  - > 80 points : 8 services
- Nous ne disposons pas les éléments qui nous permettent de vérifier l'exactitude des points accordés par les communes pour le calcul de l'indicateur SISPEA.

### • Connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)

- La **note** de l'indicateur n'est **pas représentative**, car il n'est pas renseigné par les services tous les ans

### • Indice d'état patrimonial des ouvrages principaux (**CARTE**)

- Note moyenne globale des **78 STEU** : **16,8 / 20**

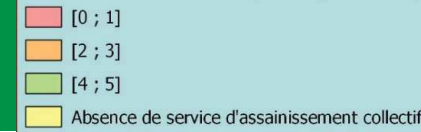






# Indicateur technique : Performance des systèmes de collecte des eaux usées

Performance des systèmes de collecte eaux usées - Taux de réseau séparatif (note sur 5)



## → IT Performances des systèmes de collecte des eaux usées

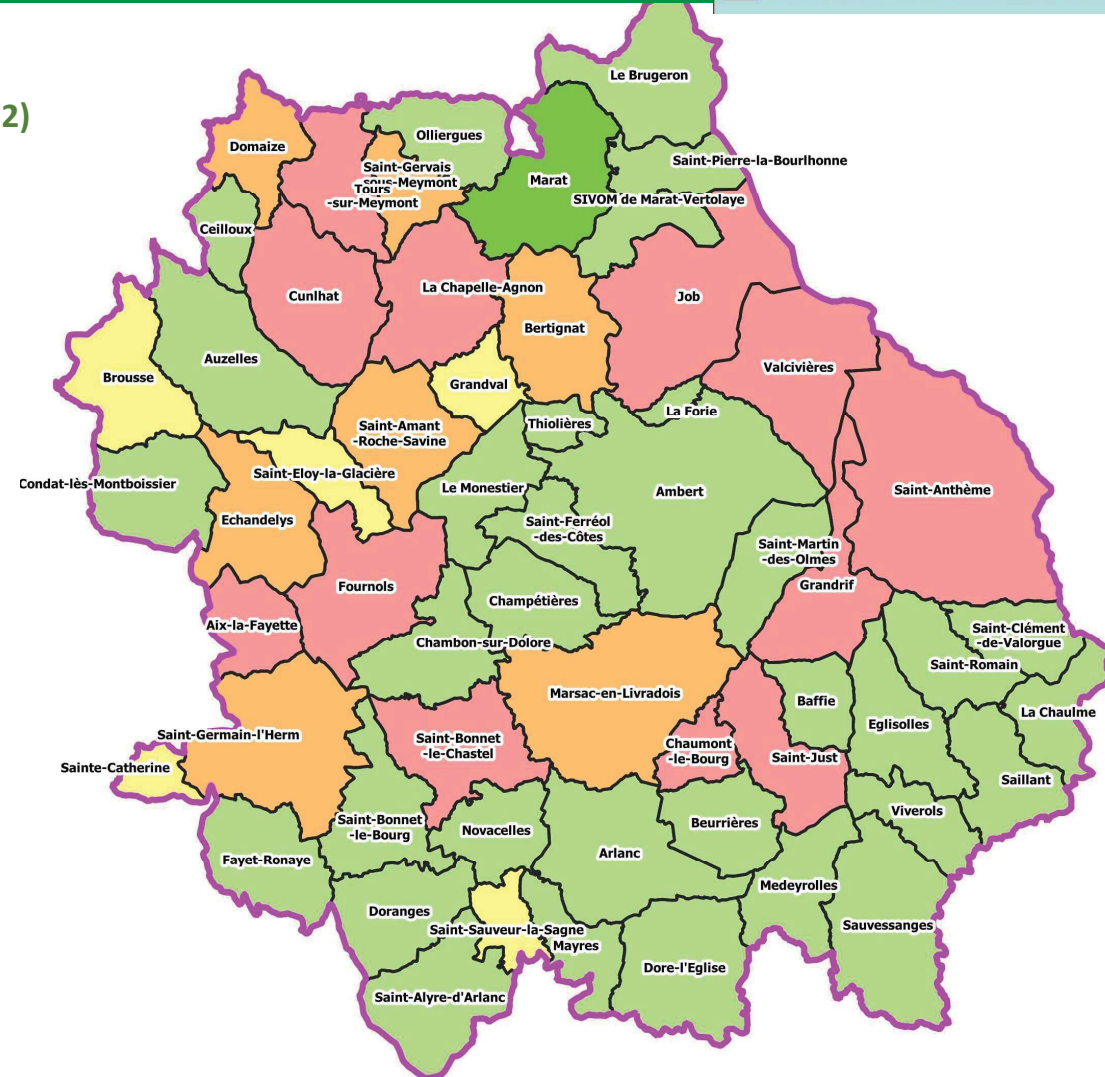
- Taux de renouvellement des réseaux d'assainissement, sur 5 ans (P253.2)
- Débordement d'effluents chez les usagers, sur 3 ans (P251.1)

→ La note des 2 indicateurs n'est pas représentative, car très peu de services les renseignent.

### • Taux du réseau séparatif (éléments déclaratifs) (CARTE)

- 100% réseau séparatif : 23 services (≈ 83 km)
- > 80% : 8 services (≈ 34 km)
- 50% à 80% : 5 services (≈ 28 km)
- < 50% : 3 services
- 0% : 7 services
- Proportions non connues : 7 services
- NC : 3 services

→ Tous les réseaux ne sont pas dans le SIG de la CCALF







# Indicateur organisationnel

→ IO \_ Indicateur d'allocation des moyens au service : Note globale **1,83**

- Le recensement des ETP n'est pas complet, car difficile à estimer le temps consacré par les agents au service

Sur l'ensemble du territoire, on identifie :

- **5,74 ETP techniques**, avec au moins 58 agents
- **1,48 ETP administratifs**, avec au moins 40 agents
- **1,11 ETP élus bénévoles** : données incomplètes, car difficile d'estimer le temps d'intervention. Sur certaines communes ils effectuent des tâches d'exploitation du service.

**Personnel transférable :**

- Pas d'agents communaux à 100% sur la compétence AC

**Coût salarial :**

- 33 services portent les charges salariales par le budget général, sans aucun reversement
- La totalité des charges salariales ne sont pas couvertes
- Écart entre les montants « reversés » et les déclaratifs de temps passé des agents.

Adéquation des moyens humains et matériels  
(note sur 5)

[ 0 ; 1 ]

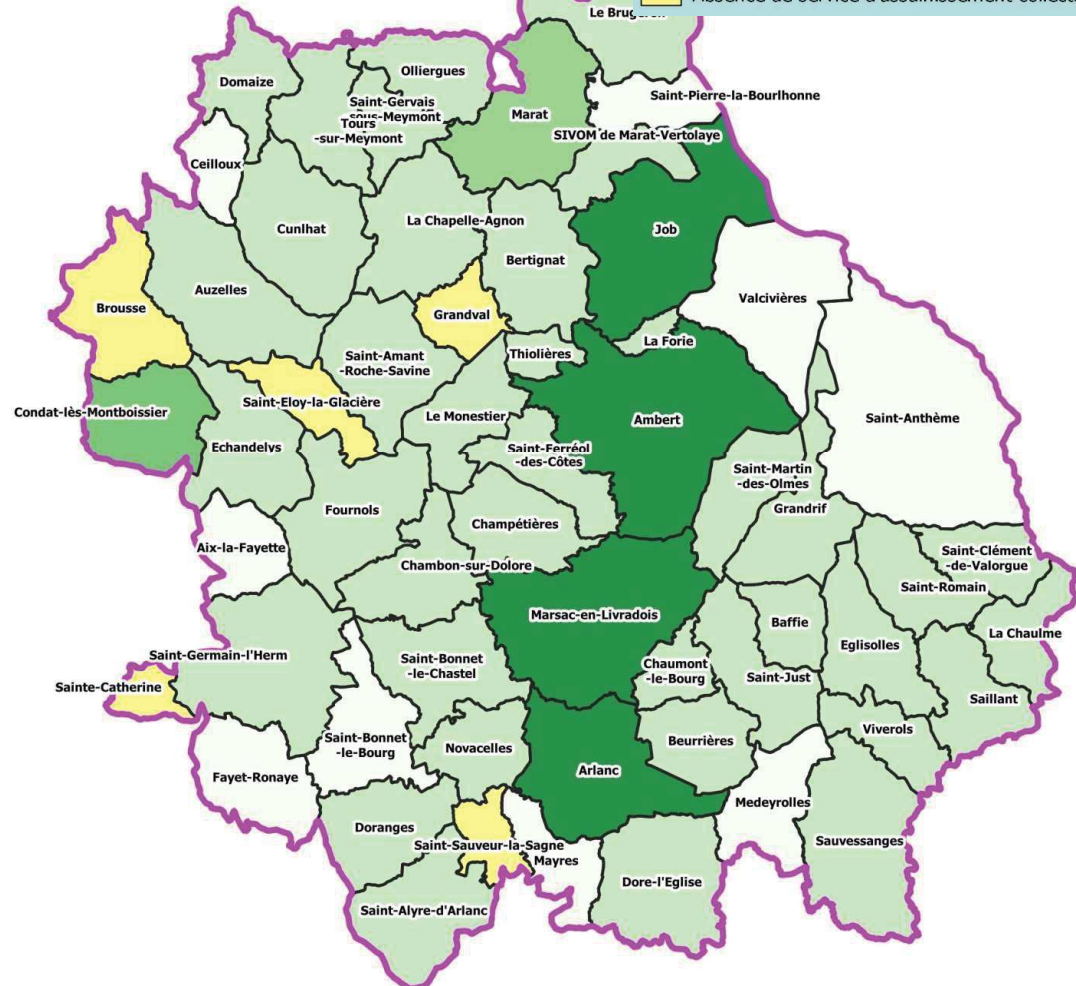
[ 1 ; 2 ]

[ 2 ; 3 ]

[ 3 ; 4 ]

[ 4 ; 5 ]

Absence de service d'assainissement collectif





# Constitution de l'épargne et couverture du besoin de financement

## Consolidé 2021 : communes et syndicats infra-communautaires

en k€	
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>1 002</b>
<i>Dont subventions d'exploitation</i>	141
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>317</b>
<i>Dont charges de personnel</i>	46
<b>Epargne brute</b>	<b>698</b>
Remboursement du capital	227
<b>Epargne nette</b>	<b>471</b>
Dépenses d'investissement	720
Recettes d'investissement	400
<b>Besoin de financement</b>	<b>320</b>
<b>Fonds de roulement au 31/12</b>	<b>1 392</b>
En-cours de dette au 31/12	1 800
<b>Ratio de capacité de désendettement</b>	<b>3</b>
Dotations aux amortissements	675
<b>Compte 777</b>	<b>155</b>

Le tableau ci-contre est une consolidation financière issues des comptes de gestion 2021 de l'ensemble des communes disposant d'un budget annexe assainissement ainsi que du SIVOM Marat Vertolaye.

En 2021 les **produits d'exploitation** se sont élevés à 1 M€ environ. Ils sont principalement constitués de la facturation au près des usagers (environ 80%), des redevances à l'Agence de l'eau et d'autres produits ainsi que de subventions d'exploitation versées aux budgets annexes (15% du total).

Les **charges d'exploitation** sont composées de charges à caractère général ainsi que des charges d'intérêts (charges financières) et des reversements à l'agence de l'eau. Les charges de personnel consolidées qui sont de 46 K€ représentent 15% de celles-ci. Les entretiens ont montré qu'au moins 7 ETP (hors travail bénévole des élus) étaient alloués à ce service. Le montant imputé dans les comptes apparaît donc nettement sous-dimensionnés.

L'**épargne brute** du territoire était de 700 K€ tandis que l'**épargne nette** (CAF nette) était de 471 K€. Sans subvention d'exploitation celle-ci serait de 330 K€.

Le **besoin de financement** des investissements 2021 était donc intégralement couvert par la CAF nette.

Le **fonds de roulement** (excédents) était de l'ordre de 1,4 M€ ce qui est un montant relativement élevé au regard des charges d'exploitation. (Attention plusieurs communes ont des résultats reportés négatifs)

Le **ratio de capacité de désendettement** était de l'ordre de 3 ans ce qui est un niveau très faible indiquant que la dette pourrait être un levier mobilisable pour réaliser des investissements.



## Taux de couverture du service

TAUX DE COUVERTURE 2021	
Charges d'exploitation	317
Dotations aux amortissements nettes des reprises	520
<b>Total coût du service</b>	<b>837</b>
<b>Produits perçus</b>	<b>1 002</b>
<b>Taux de couverture</b>	<b>120%</b>
<b>Taux de couverture hors subvention d'exploitation</b>	<b>103%</b>

Sur la base des seules charges constatées dans les budgets **le coût du service était couvert sur l'exercice 2021.**

**Toutefois plusieurs éléments interpellent :**

- **Hors subvention d'exploitation le taux de couverture est presque insuffisant**
- **Les charges de personnel non intégrées au coût du service dégraderaient nécessairement davantage celui-ci**
- **Les données sont des données 2021 avec des niveaux de charges encore relativement épargnées par l'inflation**
- **Les indicateurs techniques évoqués ci-avant laissent penser que la dotation aux amortissements est insuffisantes au regard des besoins du service en matière de renouvellement.**

*Cette approche rétrospective ne saurait se substituer à une approche prospective qui intégrera l'ensemble des charges d'exploitation et des besoins du service en matière de renouvellement.*

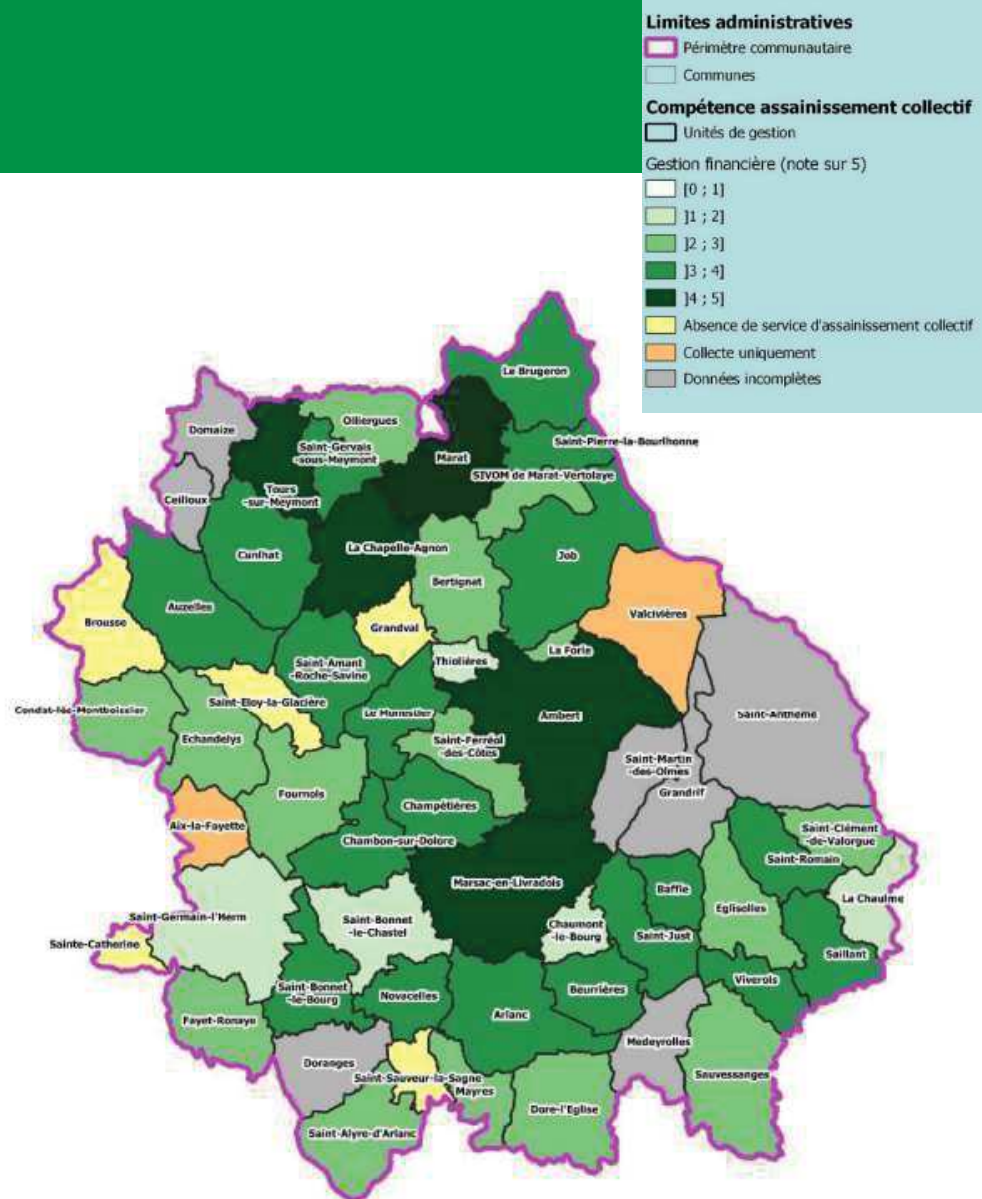


# Indicateur financier

## → IT Qualité des rejets en milieu naturel : Note globale 3,27

- Coût d'exploitation courante par abonné : **carte**
- Taux de couverture du service (2021)
- Effort d'investissement (temps long et temps court)
- Fonds de roulement
- Epargne et gestion de la dette

- ➔ Les charges d'exploitation ne tiennent pas toujours compte des charges de personnel et sont donc régulièrement sous-dimensionnées.
- ➔ Les taux de couverture du service apparaissent globalement satisfaisants. Néanmoins ils masquent à un sous-investissement (voir notes techniques) et un sous-dimensionnement des charges d'exploitation. Par ailleurs le versement de subvention d'exploitation qui concerne 19 communes sur la période 2016-2021 vient améliorer les taux de couverture du service de certaines communes.
- ➔ Les investissements apparaissent très irréguliers. En lien avec l'analyse technique cela traduit un faible renouvellement du patrimoine des collectivités.
- ➔ Plus faible que pour l'AEP, les fonds de roulement (excédents) des collectivités apparaissent toutefois confortables au regard des charges d'exploitation. Néanmoins ils seront insuffisants pour financer des investissements importants.
- ➔ Le stock de dette apparaît maîtrisé et pourrait être mobilisé pour financer des investissements futurs





# Vision communautaire

## Points forts



- **Le versement de subvention d'exploitation (19 communes)** permet d'équilibrer plusieurs services mais ne garantit pas la pérennité de ces services et reflète une tarification moyenne insuffisante pour couvrir les besoins financiers des services.

## Point d'alerte



## Points faibles



- Difficile d'estimer le niveau de service du périmètre communautaire du fait de l'insuffisance des données recueillies dans SISPEA.
- Certain services ont uniquement des plans papier et les réseaux ne sont pas intégrés dans le SIG de la CCALF.
- **Connaissance technique partielle des services.** Peu de données techniques SISPEA ou RPQS /RAD : vision partielle et incomplète du patrimoine des communes et des moyens d'exploitation du service.
- **Taille de service** (peu de volumes et d'abonnés). Grand nombre de petits réseaux et plusieurs stations de traitement.
- **Les charges d'exploitation sont sous estimées** (non prise en compte de la totalité des charges de personnel notamment), ce qui peut altérer l'épargne de gestion.
- **Manque de moyens humains pour la gestion des services** : peu d'ETP techniques déclarés, important bénévolat des élus et la connaissance des services est éclatée.
- Plusieurs services déclarent des problèmes liées à l'infiltration **d'ECP** dans les réseaux ce qui se traduit par un nombre important de système non conforme en équipement
- Parc station d'épuration vieillissant et avec de faibles performances épuratoires
- **Politique de renouvellement des réseaux** faible.





# Catégories et temporalité des travaux AC

## CATEGORIES DES TRAVAUX

*selon les enjeux identifiés*

### A. Adaptation des systèmes au développement du territoire

2 3

- Extension du réseau
- Travaux courants
- Nouvelles STEU

### B. Conformité et performance des systèmes d'assainissement existants

1 2 3 4

- Diagnostic permanent
- Réalisation ARD
- Travaux réhabilitation réseau
- Travaux réhabilitation STEU

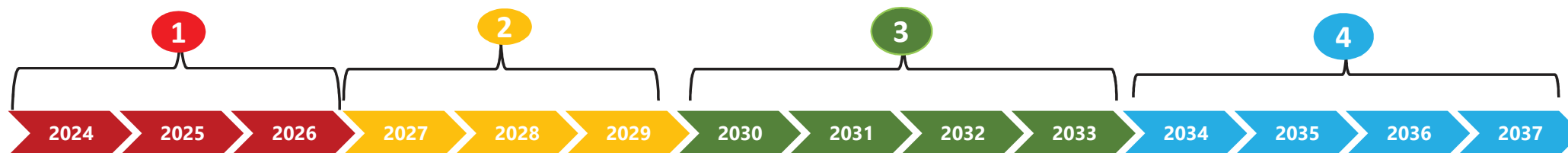
### C. Gestion patrimoniale

1 2 3 4

- Connaissance patrimoniale (diag., SDA, géo-référencement, plans)
- Renouvellement du patrimoine (branchement, réseau, STEU)

→ Programme de travaux issu des visites d'ouvrages et SDA

### • Niveaux de priorités temporelles :



# Synthèse des investissements à engager au regard des différents niveaux de priorité



ENJEU et OBJECTIF (Besoins en investissements sur les 14 prochaines années)	MONTANT ESTIMATIF (€ HT)	Coût des investissements €/ m3 facturé sur 14 ans	Coût des investissements €/abonné/an
<b>ENJEU 1 - ADAPTATION DES SYSTEMES AU DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE</b>	<b>2 172 530 €</b>	<b>0,23 €</b>	<b>15,53 €</b>
1.1 Ext reseau / Tx courants	1 677 530 €	0,17 €	11,99 €
1.2 Nouvelle STEU	495 000 €	0,05 €	3,54 €
<b>ENJEU 2 - CONFORMITE ET PERFORMANCE SA existant</b>	<b>4 771 755 €</b>	<b>0,50 €</b>	<b>34,12 €</b>
2.1 Diag Permanent	41 300 €	0,00 €	0,30 €
2.2 Réalisation ARD	8 000 €	0,00 €	0,06 €
2.3 Trvx Réhab reseau	4 314 455 €	0,45 €	30,85 €
2.4 Trvx Réhab STEU	408 000 €	0,04 €	2,92 €
<b>ENJEU 3 - GESTION PATRIMONIALE</b>	<b>30 905 210 €</b>	<b>3,22 €</b>	<b>220,97 €</b>
3.1 Connaissance Patrimoniale	1 498 543 €	0,16 €	10,71 €
3.2 Renouvellement du patrimoine	29 406 667 €	3,06 €	210,26 €
<b>Total général</b>	<b>37 849 496 €</b>	<b>3,94 €</b>	<b>270,62 €</b>

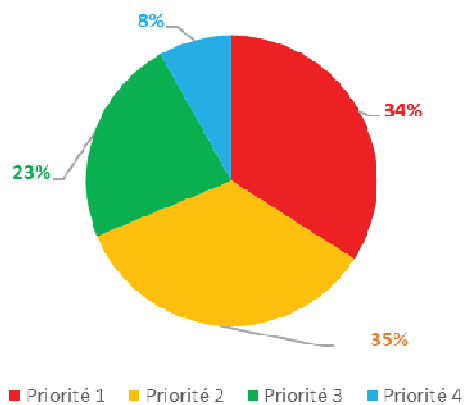
- ✓ Montant des travaux à engager sur la période 2024 -2037 (14 ans)
- ✓ Programme de travaux sur le périmètre de la CCALF

# Synthèse des investissements à engager au regard des différents niveaux de priorité

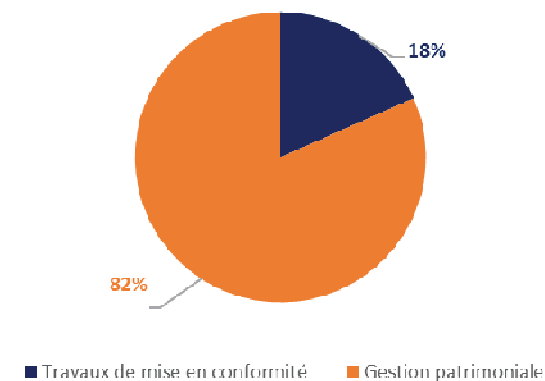
Enjeux des travaux	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3	Priorité 4	Total
<b>ENJEU 1 - ADAPTATION DES SYSTEMES AU DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE</b>		495 000	1 677 530		2 172 530
1.1 Ext reseau / Tx courants			1 677 530		1 677 530
1.2 Nouvelle STEU		495 000			495 000
<b>ENJEU 2 - CONFORMITE ET PERFORMANCE SA existant</b>	3 102 120	1 431 250	71 050	167 335	4 771 755
2.1 Diag Permanent	41 300				41 300
2.2 Réalisation ARD		8 000			8 000
2.3 Trvx Réhab reseau	3 060 820	1 015 250	71 050	167 335	4 314 455
2.4 Trvx Réhab STEU		408 000			408 000
<b>ENJEU 3 - GESTION PATRIMONIALE</b>	9 780 429	11 232 701	6 988 879	2 903 202	30 905 210
3.1 Connaissance Patrimoniale	265 175	80 000	800 000	353 368	1 498 543
3.2 Renouvellement du patrimoine	9 515 254	11 152 701	6 188 879	2 549 834	29 406 667
<b>Total général</b>	<b>12 882 549</b>	<b>13 158 951</b>	<b>8 737 459</b>	<b>3 070 537</b>	<b>37 849 496</b>

- ✓ Montant des travaux à engager sur la période 2024 -2037 (14 ans)
- ✓ Programme de travaux sur le périmètre de la CCALF

Répartition des travaux selon priorité



Catégories des travaux



# Indicateurs DECI





# Indicateur technique – DECI

## → Indicateur Défense Incendie :

- 1. Indicateurs réglementaires :
  - 1.1. Arrêté définissant la DECI : **note non significative**
  - 1.2. Existence d'un schéma DECI : **note non significative**
  - 1.3. Fréquence de contrôle des équipements : **1,59 / 5**
- 2. Indicateurs de performance des PEI :
  - 2.1. Taux d'hydrants disponibles : **95%** (*mais connaissance du débit pour 34% des PEI seulement*)
  - 2.2. Taux d'hydrants avec un débit  $\geq 60\text{m}^3/\text{h}$  : **15%** (*146 PEI*)
  - 2.3. Taux d'hydrants avec un débit  $\geq 30\text{m}^3/\text{h}$  : **25%** (*247 PEI*)
  - 2.4. Taux de PEI non normalisés (*nb 154*) : **63%**
- 3. Zone de couverture DECI
  - Nombre de bâtiments couverts par un poteau ou une bouche d'incendie : **29.644**
  - Nombre de bâtiments couverts par un point d'aspiration : **1.413**
  - Nombre de bâtiments couverts par un point d'aspiration et un PIBI : **1.649**
  - Nombre de bâtiments non couverts : **23.438**

# Indicateurs EAU PLUVIALE







# Indicateur technique : Gestion des eaux pluviales

## → Indicateur Eaux pluviales :

- 1. Existence du zonage d'assainissement des eaux pluviales : **0,26 / 5**
- 2. Connaissance du patrimoine : **0,61 / 5**

→ **Les notes ne sont pas significatives.** Peu de réponses recueillies lors des entretiens et peu de données disponibles.

Poursuite de l'étude





# Cadre légal

- **Loi 3DS** relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (adoption définitive par l'Assemblée et le Sénat 8-9 février 2022)
- **L'accompagnement de la prise de compétence eau et assainissement.** Le transfert doit être réalisé au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Soupleses apportées :

- Les structures opérationnelles existantes, qui correspondent souvent à des périmètres géographiques cohérents, peuvent d'ores et déjà être maintenues.
  - L'EPCI-FP peut déléguer la compétence à une commune ou à un syndicat inclus dans son périmètre
  - L'EPCI-FP se substitue aux communes dans un syndicat à cheval sur 2 EPCI-FP ou plus
- Les budgets eau et assainissement pourront être subventionnés par le budget général de l'EPCI-FP, lorsque des investissements nécessaires conduiraient à une hausse excessive des prix ou pendant la période d'harmonisation des tarifs
- Les syndicats infra-communautaires seront désormais maintenus par défaut dans le cadre de délégations, sauf si l'EPCI-FP délibère contre ce maintien.
- Un débat entre les communes et l'EPCI-FP sera organisé, dans l'année précédant le transfert sur la tarification de l'eau et sur les investissements à réaliser.



# Questions à se poser

➤ **Quelles compétences** sont transférées ?

- AEP et AC : transfert obligatoire
- Eaux pluviales et DECI : optionnel

→ *choix des compétences*

➤ **Qui porte** la compétence ?

- CCALF, Syndicats supra-communautaires

→ *identifier des périmètres pertinents*

➤ **Qui exerce** la compétence ?

- CCALF, communes, Syndicats infra-communautaires, Syndicats supra-communautaires

→ *identifier les exploitants*

➤ **Quand** le transfert à lieu ?

- 2025, 2026
- Simultanément toutes les compétences ?

→ *définir la date*

➤ **Comment** la compétence est exercée ?

- Moyens techniques
- Moyens humains et matériels
- Services support

→ *identifier les besoins en RH et moyens techniques*

➤ **Quel niveau de service** au niveau de la CCALF ?

- Exploitation du service
- Gestion patrimoniale
- Relation aux abonnés

→ *vérifier l'égalité de traitement des usagers face au service*



# Questions à se poser

→ **Proposition de scénario de transfert avec une pertinence technique, organisationnelle et financière**

➤ **Comment exercer les compétences ?**

- De façon **directe en régie** avec appui si besoin de marchés de prestations de services
- De façon **conventionnelle**, via une délégation de compétence aux communes et aux syndicats intra-communautaires
- De façon **contractuelle**, via une DSP

→ Les trois modalités peuvent être mixées sur le périmètre de la CCALF

Merci de votre écoute